

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

Conseil Municipal du 28 Avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Marine LEBRETON FILIPIDIS, Maire.

Étaient présents : Madame Louise BARBERIS, Monsieur Vincent DARGER, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Jean-Louis DE KRAHE, Madame Marine LEBRETON FILIPIDIS, Madame Maud LETURQUE, Monsieur Florian LOGEAS, Monsieur Patrick NODO, Monsieur Julien RATELADE, Monsieur Christian TRIN, Madame Maryline VIVIER, Madame Claire XIXONET

Étaient absents excusés :

Monsieur Kévin CLEROY

Madame Manuella DUROYAUME donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN

Madame Léa MARTINEZ donne pouvoir à Madame LEBRETON FILIPIDIS

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Jean-Louis De KRAHE

1. Approbation du procès-verbal du 07.04.2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Vote du compte financier unique (cfu) 2025

Madame le Maire présente le compte financier unique 2025 de la trésorerie qui est conforme au compte du budget primitif de la commune pour 2025.

Madame le Maire expose le compte financier unique de la commune pour 2025 et sort de la salle.

Elle laisse la parole à Mme XIXONET Claire qui répond aux questions des conseillers.

Après avoir demandé s'il y a des points à éclaircir, Mme XIXONET Claire propose de passer aux votes.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Adopte le compte financier unique 2025 et accepte l'actif arrêté au 31/12/2025 par la trésorerie.**
- **Autorise Madame le Maire à signer les documents.**

3. Affectation du résultat 2025

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068. Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2025 cumulés qui s'élève à 930 329.51€ pour couvrir les besoins de financement d'investissement 2026 engagés.

Le déficit du résultat cumulé en investissement s'élève à - 121 026.24€ euros pour un résultat cumulé de fonctionnement excédentaire de 930 329.51 euros.

La somme à affecter au 1068 proposée est donc de 121 026.24 €.

À l'unanimité, Le Conseil Municipal décide :

- D'affecter au compte 1068 la somme de 121 026.24 €.
- De reconduire pour l'exercice 2026, au poste budgétaire 002, la différence soit la somme de 809 303.27 €

4. Vote des taxes directes locales 2026

Madame le Maire propose de maintenir les taux de 2025. Pour rappel, la taxe d'habitation est applicable sur les résidences secondaires.

Après l'exposé de Madame le Maire et débats, les membres du Conseil Municipal, À l'unanimité :

- **Décident** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 :

	Taux votés pour 2024	Taux votés pour 2025	Proposition de taux pour 2026
Habitation	15.20%	15.20 %	15.20 %
Foncier bâti	55.05 %	55.05 %	55.05 %
Foncier non bâti	99.64 %	99.64 %	99.64 %

Le montant attendu dans le chapitre 731 est de 701 097.00 €.

5. Vote des subventions aux associations pour 2026

Madame le Maire présente les différentes associations pour l'année 2026. Elle rappelle que le vote des sommes attribuées aux associations fait l'objet d'une délibération séparée. Une somme de 2 500 euros a été inscrite au budget 2026 article 65748.

Après l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2026 :

Associations	2023	2024	2025	Proposition 2026	Vote
BAKOLY	293 €	330 €	400 €	400	400
PIQU'HARDIE	80.31 €	85.49 €	100 €	100	100
SAINT-VAAST-NATURE	116.10 €	117.05 €	150 €	150	150
BILLARD	174.36 €	178.46 €	950 €	230	230
RESTO DU CŒUR DE MOUY	100 €	200 €	200 €	400	400
SECOURS POPULAIRE	500 €	500 €	200 €	520	520
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	200 €	200 €	200	200
FNACA	200 €	200 €	200 €	200	200
LES AMIS DU FESTIVAL	X	X	300 €	300	300
TOTAUX	1563.77 €	1811 €	2700€	2500 €	2500€

6. Vote du budget primitif 2026

Le conseil municipal, après exposé de Madame le Maire, adopte à l'unanimité par nature pour la section Investissement et la section fonctionnement le budget 2026, ci-après :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

		RAR	Crédits Nouveaux
1641	Emprunts		65 000,00
20	Etudes PLU		25 000,00
204		12 779,00	33 640,00
21	Divers travaux, achats mobiliers.....	58 334,60	1 019 350,00
231	Construction accueil périscolaire et cantine		
	total dépenses réelles	71 113,60	1 142 990,00
040	transferts entre sections		1 731,00
2313	<i>travaux en régie</i>		
139.....	<i>reprise subventions</i>		1 731,00
041	opérations patrimoniales		0,00
2315	<i>intégration avance</i>		
21538	<i>intégration participation SILMA</i>		
	total dépenses d'ordre		1 731,00
	total dépenses de l'exercice		1 144 721,00
	restes à réaliser		71 113,60
001	déficit reporté		134 605,14
	TOTAL INVESTISSEMENT		1 350 439,74

INVESTISSEMENT

RECETTES

		RAR	Crédits Nouveaux
1068	résultat fonct. capitalisé		121 026,24
10222	FCTVA		8 000,00
1641	Emprunts		
1321	Subvention Etat	40 162,50	216 000,00
1322	Subvention région	12 875,00	85 600,00
1323	subvention dpt	18 970,00	120 000,00
13462	DSIL+DETR		
13251	FDC	12 685,00	25 000,00
1328	Fondation du patrimoine		300 000,00
1641	Emprunts		
024	Produits de cessions		
	total recettes réelles	84 692,50	875 626,24
021	virement de la section de fonctionnement		383 799,00

040	transferts entre sections	6 322,00
2802	<i>amortissement</i>	2 566,00
2804182	<i>amortissement</i>	3 756,00
041	opérations patrimoniales	0,00
238	<i>intégration avance</i>	
238	<i>intégration participation SILMA</i>	
	total recettes d'ordre	390 121,00
	total recettes de l'exercice	1 265 747,24
	restes à réaliser	84 692,50
001	excédent reporté	
	TOTAL INVESTISSEMENT	1 350 439,74

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	charges à caractère général	695 446,26
012	charges de personnel	462 000,00
014	atténuation de produits	57 700,00
65	autres ch. de gestion courante	120 000,00
66	charges financières	37 000,00
67	charges exceptionnelles	0,00
68	Provision pour créances éteintes	220,00
	total opérations réelles	1 372 366,26
023	virement à l'investissement	383 799,00
042	transferts entre sections	6 322,00
6811	<i>amortissement</i>	6 322,00
043	opér.ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	390 121,00
	total dépenses fonctionnement	1 762 487,26
	restes à réaliser	
002	déficit reporté	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 762 487,26

FONCTIONNEMENT

RECETTES

013	atténuation de charges	0,00
70	produits	43 100,00
73	impôts et taxes	701 097,00
74	dotations	207 256,00
75	autres produits	0,00
76	produits financiers	0,00
77	produits exceptionnels	
	total opérations réelles	951 453,00
042	transferts entre sections	1 731,00

722	travaux en régie	
777	reprise subventions	1 731,00
043	opér.ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	1 731,00
	total recettes fonctionnement	953 184,00
	restes à réaliser	
002	excédent reporté	809 303,26
	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 762 487,26

7. Fongibilité de crédit

Conformément aux dispositions prévues au chapitre II « Exécution budgétaire » du Compte Financier Unique, et notamment aux modalités de vote du budget rappelées en son paragraphe III, ainsi qu'à l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- Le taux de fongibilité des crédits est fixé à 7,5 % tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

8. Délibération pour maintien de l'IFSE en CLM ET CGM

Le Conseil est informé de la volonté de la collectivité de faire évoluer les modalités de maintien de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) en cas de congé de longue maladie (CLM) et de congé de grave maladie (CGM).

Il est envisagé de fixer le maintien de l'IFSE à hauteur de 33 % du montant perçu la première année de congé, puis à hauteur de 60 % pour la deuxième et la troisième année de congé.

Après échanges, le Conseil émet un avis favorable à cette proposition et autorise la saisine du Comité Social Territorial (CST) en vue de la modification de la délibération relative au RIFSEEP.

L'ordre du jour étant épuisé : la fin de séance est annoncée à 21 heures 10 minutes.

Le secrétaire de séance
Jean-Louis DE KRAHE

Le Maire,
Marine LEBRETON FILIPIDIS



LISTE DES DELIBERATIONS
(Article L. 2121-25 modifié du CGCT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 28.04.2026

DÉLIBÉRATION 13-2026 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	APPROBATION DU PV - CM DU 07.04.2026
DÉLIBÉRATION 14-2026 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025
DÉLIBÉRATION 15-2026 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	AFFECTATION DU RESULTAT 2025
DÉLIBÉRATION 16-2026 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026
DÉLIBÉRATION 17-2026 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026
DÉLIBÉRATION 18-2026 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
DÉLIBÉRATION 19-2026 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	FONGIBILITE DE CREDIT
DÉLIBÉRATION 20-2026 <i>Adoptée à l'unanimité</i>	DELIBERATION POUR MAINTIEN DE L'IFSE EN CLM ET CGM

